



Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



La majorité des plants introduits en forêt proviennent de pépinières commerciales. Certaines sont spécialisées : pépinières forestières, production d'arbres fruitiers ou d'arbustes ornementaux... Certains propriétaires forestiers publics ou privés prennent l'initiative de créer des pépinières pour leur propre usage, soit permanentes (ou fixes), soit temporaires (ou volantes).

1. PÉPINIÈRES COMMERCIALES

Les **PÉPINIÈRES COMMERCIALES** forestières produisent des plants ligneux (arbres, arbustes, fruitiers, conifères...) en vue de les commercialiser :

- pépinières de multiplication : semis, bouture, greffe...
- pépinière d'élevage : repiquage et formation
- pépinière mixte
- pépinière spécialisée : plants forestiers, fruitiers



Pépinière forestière



Pépinière d'ornement



Pépinière fruitière

2. PÉPINIÈRES PRIVÉES LOCALES

Les **PÉPINIÈRES PRIVÉES** produisent uniquement leurs besoins en plants locaux de provenance connue et de qualité selon les critères définis.

AVANTAGES

- choix libre et garanti des origines et provenance de graines en cas de semis
- plants adaptés aux conditions stationnelles locales
- plants disponibles sur place : approvisionnements réguliers, transport minimum
- utilisation de main d'oeuvre de proximité

INCONVÉNIENTS

- connaissances et compétences exigeantes
- surveillance quasi permanente
- prix de revient élevé



Pépinière temporaire ou volante



Pépinière permanente ou fixe